



Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur 2014-2020

Formulaire de candidature Appel: 2014

Note: Les données de ce formulaire de candidature seront utilisées par la Commission européenne, l'Agence exécutive EACEA et les Agences nationales pour l'évaluation et le monitoring

Programme	Le programme 2014-2020 de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, proposé par la Commission européenne le 23 novembre 2011 (ci-après «le Programme»)*
Action	Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur
Appel	2014
Date finale de la soumission (jj-mm-aaaa)	15/05/2013 12:00 heure de Bruxelles.
Langue de la candidature	FR
Langue pour la correspondance	EN

237759-LA-1-2014-1-FR-E4AKA1-ECHE-1

Numéro de référence de la Charte Universitaire Erasmus précédente (le cas échéant)

FRNOUMEA03

Langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" (section D de ce formulaire) : FR

Dans le cas où la langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" est autre que l'anglais,

D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale (les 3 parties) sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

L'UNC présente l'originalité d'être à la fois une université française et européenne dans la région du Pacifique Sud, très éloignée de l'Europe. Avec sa soeur de Polynésie française, l'UNC est la seule université européenne (dont elle véhicule les valeurs et l'excellence du système éducatif supérieur). Face à elle, se trouvent deux pays développés (Australie et Nouvelle-Zélande) et une multitude de petits Etats insulaires en développement. Elle peut donc assurer à la fois le lien avec deux grands pays "occidentaux" et avec les différentes cultures d'Océanie. Des champs entiers de Recherche (tant au niveau de la diversité culturelle et linguistique que de la biodiversité marine ou terrestre) sont à explorer. La formation des jeunes mais aussi les réponses à apporter aux problématiques des petits Etats insulaires (environnement, santé, dépendance énergétique, souveraineté...) sont autant de dossiers également prioritaires. La politique de l'Union européenne dans cette région du monde est sans doute à conforter ; la présence des territoires français et de deux universités sont donc des atouts. En participant au programme Erasmus, l'UNC tente de poser une première pierre à l'édifice d'une "politique européenne" plus ambitieuse pour l'enseignement supérieur dans cette région du monde.

Les relations internationales de l'UNC sont également dictées par les perspectives de développement de la région du Pacifique (Chine ; USA ; Australie) pour le 21ème siècle. En tant que territoire plus avancé, la Nouvelle-Calédonie à une action de soutien aux Etats plus démunis, notamment le Vanuatu. Elle développe ainsi son intégration régionale dans le cadre d'un statut politique unique dans le cadre de la République française. Ainsi, à son niveau, l'UNC oeuvre à la création d'un réseau des universités des petits pays insulaires du Pacifique (PIURN). Avec le soutien de l'Etat français et du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'UNC a constitué pour la première fois en 2013 un fonds de bourses réservé aux jeunes océaniens qui souhaiteraient effectuer tout ou partie de leur cursus dans le système éducatif européen, proposé "localement" par l'UNC, en Nouvelle-Calédonie.

Dans le même temps, l'UNC développe des accords avec de plus grands pays d'Asie mais aussi l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Comme pour toute université, le défi est de réussir des partenariats qui croisent de façon efficace et durable la mobilité des enseignants-chercheurs et des étudiants, la coopération scientifique et le développement d'actions de formations conjointes.

En terme de mobilité étudiante, l'UNC vise à assurer l'accueil et l'envoi de 5 à 7% d'étudiants à l'horizon 2013-2014.

En terme de développement territorial, l'UNC entend favoriser les politiques de la Nouvelle-Calédonie dans les domaines aussi variés que l'exploitation minière et ses conséquences, la diversité linguistique et culturelle...

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme. (max. 2000 caractères)

Langue originale [FR]

Compte tenu de sa taille et de son isolement (comme tous les petits territoires ou Etats du Pacifique), l'UNC se fixe comme priorité de développer le travail en réseau que ce soit pour la formation ou pour la Recherche.

Deux exemples :

1) Formation : développement d'un Master international en Sciences de l'environnement avec l'Université d'Hawaii at Hilo, l'Université James Cook (Australie) et l'Université du Pacifique Sud (îles Fidji).

2) Constitution en cours du réseau PIURN (Pacific Insular Universities Research Network) qui vise à favoriser le travail en réseau des chercheurs souvent isolés mais aussi la formation des jeunes chercheurs ; le niveau doctorat/PhD/3ème cycle est prioritaire.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur*) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

1) Recherche: la spécificité et la localisation géographique de l'UNC l'empêchent de répondre parfaitement à cet objectif. En revanche, ce caractère "extra territorial de l'UE" peut l'amener à jouer un rôle dans la politique coopération internationale de l'UE : proximité avec deux Etats modernes (Australie et Nouvelle-Zélande), présence dans une zone stratégique pour le 21ème siècle, politique de développement économie et social des pays les plus pauvres. Le réseau PIURN pourra contribuer à l'avenir à la formation des jeunes chercheurs océaniques.

2) Qualité du système européen: l'UNC devra travailler à l'amélioration de l'application du système éducatif LMD/ECTS tant au niveau de ses procédures (ex. relevés de notes) que de la promotion de ce dernier tant en Nouvelle-Calédonie que dans la région du Pacifique. La cible des enseignants-chercheurs et des jeunes chercheurs devra être prioritaire, à la fois pour assurer la meilleure promotion mais aussi pour leur assurer la meilleure formation et des perspectives de développement personnel.

3) Promotion du système: le système LMD/ECTS correspond à un standard international de qualité ; dans une région du monde où bien souvent aucun système n'existe (à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), c'est un atout à utiliser pour l'UNC. Cela suppose pour commencer une utilisation optimale en interne

4) Triangle de la connaissance: l'UNC développe des formations professionnelles (licences, DEUST) en lien avec les besoins économiques du territoire) ; elle permet aussi à des personnes d'entrer dans le système universitaire alors qu'elles en étaient exclues (DAEU). Elle porte par ailleurs le projet de création d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur qui mettrait en lien les besoins du territoire de la Nouvelle-Calédonie avec les stratégies de Recherche des divers organismes présents. La Nouvelle-Calédonie est marquée par le poids de l'activité d'exploitation minière (nickel).

5) Gouvernance et financement: l'UNC est une université autonome au sens de la loi française ; elle doit administrer avec soin son budget. Positionnée sur un territoire petit (250.000 habitants) elle ne peut pas bénéficier des financements de grands groupes internationaux (seules les entreprises minières répondent à ces critères) et se trouve éloignée des grands complexes scientifiques européens. De ce fait, elle dépend grandement des financements publics. Du coup, la coopération internationale avec les voisins australiens et néo-zélandais devient une priorité.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)